

ARRETE N° 2020-33

Composition de la Commission Paritaire d'Établissement (CPE)

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE LUMIERE LYON 2

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L953-6 ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 2010-751 du 05 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social ;
- Vu le décret n° 99-272 du 06 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté n° ESRH1800226A/MESRI/DGRH C1-2 du 05 octobre 2018 portant prorogation de la durée du mandat des membres de la commission paritaire d'établissement de l'Université Lyon 2 ;
- Vu l'arrêté n° 2018-199 du 07 décembre 2018 portant proclamation des résultats de l'élection des représentant.e.s du personnel à la commission paritaire d'établissement ;

ARRETE

Article 1 : Les représentant.e.s de l'établissement à la Commission Paritaire d'Établissement, sont désigné.e.s comme suit :

1^{er} et 2^{ème} groupe : CPE des personnels ITRF, sociaux et de santé et personnels AENES	
Membres titulaires	Membres suppléants
<ul style="list-style-type: none"> - Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 (membre de droit), - Mme Irène GAZEL, Directrice générale des services (membre de droit), - M. Régis CHADEL, Directeur adjoint à la direction des ressources humaines et de l'action sociale, - M. Ibrahim CHEHAB, Responsable du service environnement de travail et action sociale, - Mme Elise REUSSER, Responsable du service de la formation, du recrutement et du développement des compétences, - Mme Ruth REVOL, Responsable du service des personnels BIATSS. 	<ul style="list-style-type: none"> - M. Willy BEAUVALLET, Vice-président en charge des personnels et des conditions de travail, - Mme Setty MORETTI, Directrice de l'UFR des langues, - Mme Dawn GREEN, Directrice du centre international d'études françaises, - Mme Anne-Cécile GERVAIS, Cheffe des services administratifs et financiers de l'UFR des sciences économiques et de gestion, - Mme Estelle DE BELLEFON, Cheffe des services administratifs et financiers de l'UFR des langues, - M. Fabrice MANOHA Directeur du service de la Direction des Systèmes d'Information.

3 ^{ème} groupe : CPE des personnels des bibliothèques	
Membres titulaires	Membres suppléants
<ul style="list-style-type: none"> - Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 (membre de droit), - Mme Irène GAZEL, Directrice générale des services (membre de droit), - Mme Caroline GAYRAL, Directrice du service commun de la documentation. 	<ul style="list-style-type: none"> - M. Willy BEAUVALLET, Vice-président en charge des personnels et des conditions de travail, - M. Régis CHADEL, Directeur adjoint à la direction des ressources humaines et de l'action sociale, - Mme Marie-Lise KRUMENACKER, Directrice adjointe du service commun de la documentation.

Article 2 : Les représentant·e·s élu·e·s du personnel à la Commission Paritaire d'Etablissement, sont désigné·e·s comme suit :

1 ^{er} groupe : CPE des personnels ITRF, sociaux et de santé		
Catégorie	Membres titulaires	Membres suppléants
A	<ul style="list-style-type: none"> - SOLLI PASCAL (SNPTES) - DESPRAT VALERIE (SNASUB-FSU) 	<ul style="list-style-type: none"> - FILLON BRIGITTE (SNPTES) - GUEROULT FLORENT (SNASUB-FSU)
B	<ul style="list-style-type: none"> - CHEMET AURELIEN (SNPTES) - SAROLI JULIE (SNASUB-FSU) 	<ul style="list-style-type: none"> - VALLET MARIE-CLAIRE (SNPTES) - MARTINEZ FARIDA (SNASUB-FSU)
C	<ul style="list-style-type: none"> - DI CIOCCIO ETIENNE (CGT FERC-SUP) - GUILLE MICHEL (SNASUB-FSU) 	<ul style="list-style-type: none"> - GANNAT ISABELLE (CGT FERC-SUP) - Nathalie DUBOIS (SNASUB-FSU)

2 ^{ème} groupe : CPE des personnels AENES		
Catégorie	Membres titulaires	Membres suppléants
A	<ul style="list-style-type: none"> - CORNET PASCAL (A&I-UNSA) - CHAPPUIS NADINE (A&I-UNSA) 	<ul style="list-style-type: none"> - NONY DELPHINE (A&I-UNSA) - CILLA AURELIEN (A&I-UNSA)
B	<ul style="list-style-type: none"> - AUBERGER BIARD VALERIE (SNASUB-FSU) - GUENAULT PERRINE (A&I-UNSA) 	<ul style="list-style-type: none"> - TOFFANETTI GERALDINE (SNASUB-FSU) - KOLOMOU LAURENCE (A&I-UNSA)
C	<ul style="list-style-type: none"> - YOUSFI ENÂM (CGT FERC-SUP) - TEPPATI FABIENNE (A&I-UNSA) 	<ul style="list-style-type: none"> - CLIO CLAUDE (CGT FERC-SUP) - PEROTTO MICHELLE (A&I-UNSA)

3 ^{ème} groupe : CPE des personnels des bibliothèques		
Catégorie	Membres titulaires	Membres suppléants
A	<ul style="list-style-type: none"> - DEMOTIER SYLVIE (SNASUB-FSU) - BROUST JEAN-MANUEL (SNASUB-FSU) 	<ul style="list-style-type: none"> - SANTINI MARIE (SNASUB-FSU) - ANGER CLAIRE (SNASUB-FSU)
B	<ul style="list-style-type: none"> - MAISONNAS YVETTE (SNASUB-FSU) 	<ul style="list-style-type: none"> - DESMURS CHRISTEL (SNASUB-FSU)
C	<ul style="list-style-type: none"> - GUERGOUZ FADILA (SNASUB-FSU) 	<ul style="list-style-type: none"> - NAIMOZ DELPHINE (SNASUB-FSU)

Article 3 : Durée du mandat

Les membres de la commission paritaire d'établissement sont désignés pour une période de trois années, à compter du 08 février 2019.

Article 4 : Le Directeur général des services de l'université Lumière Lyon 2 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 13/03/2020

Pour la Présidente,
La Directrice Générale des Services,



Irène GAZEL